
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

La loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, l'article L2313-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour toutes les communes qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation est transmise en même temps que les documents budgétaires et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

1/ Informations générales

La population totale de Hangenbieten : source INSEE

2019	2020	2021	2022
1511	1511	1671	1671

Impôts locaux

	Bases effectives 2021	Taux 2021	Produit 2021
Taxe foncière bâti	1 947 000	27,88	542 824
Taxe foncière non bâti	39 680	53,32	20 955
Total			563 779

Principaux ratios financiers

		Commune (CA 2021)	Moyennes nationales de la strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	646,91	615
2	Produits des impositions directes / population	340,63	352
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	715,11	787
4	Dépenses d'équipement brut / population	55,52	260
5	Encours de la dette / population		
6	DGF / population	32,54	154
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	37,04 %	45,1 %

* Source DGCL : Les collectivités locales en chiffres 2021

Ratios 1 et 3 : Dépenses réelles de fonctionnement / population et Recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la commune) : ces 2 ratios permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, et cela grâce à une maîtrise des dépenses et sans recours à une augmentation de la fiscalité locale.

Ratio 2 : Produits des impositions directes / population : ce ratio représente les recettes des taxes locales (taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population : ce ratio reflète le niveau d'investissement de la commune.

Ratio 6 : DGF / population : recettes du compte 741. Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. La DGF perçue en 2021 est en baisse par rapport à 2020.

Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2/ Résultat du compte administratif 2021 avec reprise de l'excédent antérieur

Section de fonctionnement : 340 444,12 €

Section d'investissement : 428 055,75 €

3/ Affectation du résultat

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté en recette de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 (340 444,12 € au compte 002).

Le résultat de la section d'investissement est affecté en recette de la section d'investissement du budget primitif 2022 (428 055,75 € au compte 001).

4/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 464 028,12 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 ET 2022

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation
002 – Excédent antérieur reporté	100 000	340 444,12	
013 – Atténuations de charges	0	25 000,00	
70 – Produits des services	3 078,00	2 778,00	
73 – Impôts et taxes	897 077,00	953 806,00	
74 – Dotations et participations	177 246,13	79 000,00	
75 – Autres produits de gestion courante	70 000,00	63 000,00	
77 – Produits exceptionnels	5 000,00	0	
Total	1 252 401,13	1 464 028,12	+ 211 626,99

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre prévoit les remboursements de notre assurance du personnel pour les arrêts maladie, les congés maternité et paternité et les accidents du travail.

Chapitre 70 : produit des services

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux concessions dans le cimetière, les locations de droits de chasse et de pêche, les redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Enregistre les recettes liées aux taxes foncières, les attributions de compensation de l'Eurométropole de Strasbourg, la dotation de solidarité communautaire et les droits de place du marché.

Chapitre 74 : Dotations et participations

La principale dotation, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse par rapport à 2021. Les autres recettes se composent de la dotation de solidarité rurale, du FCTVA, et des allocations compensatrices de l'Etat pour les taxes locales.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Enregistre les recettes liées aux revenus des immeubles (location du hall des sports, loyers des appartements communaux, ...).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Correspond aux éventuelles libéralités perçues et aux produits exceptionnels divers, comme les remboursements de sinistre par notre assurance, les versements de trop perçus, des recettes non prévues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation
011 – Charges à caractère général	530 430,10	550 400,00	
012 – Charges de personnel	421 950,00	511 200,00	
014 – Atténuations de produits	5 000,00	5 000,00	
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	735,71	5 278,12	
023 – Virement à la section d'investissement	0	100 000,00	
065 – Autres charges de gestion courante	273 350,00	270 550,00	
066 – Charges financières (intérêts des emprunts)	16 935,32	17 600,00	
067 – Charges exceptionnelles	4 000,00	4 000,00	
068 – Dotations aux provisions	0	0	
Total	1 252 401,13	1 464 028,12	+ 211 626,99

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Chapitre 012 : Charges de personnel

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Correspond à la compensation que la commune doit reverser à l'Eurométropole de Strasbourg (en vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle unique).

Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements. C'est ce qu'on appelle l'« autofinancement ».

Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante

Chapitre 067 : Charges exceptionnelles

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 680 852,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 ET 2022

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	491 188,35	428 055,75	
021 – Virement de la section de fonctionnement	0	100 000,00	
024 – Produit des cessions	6 700,00	16 904,25	
10 – Dotations, fonds divers (FCTVA, taxe d'aménagement et excédents de fonctionnement)	249 454,86	4 913,00	
13 – Subventions d'investissement	210 705,34	0	
16 – Emprunts et dettes assimilées	0	130 979,00	
Total	958 048,55	680 852,00	- 277 196,55

Outre le virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par :

- La cession de terrains pour 16 904,25 €
- Le remboursement du FCTVA évalué à 4 913 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 ET 2022

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	0	0	
020 – Dépenses imprévues	0	0	
10 – Dotations fonds divers et réserves	44 000,00	130 979,00	
13 – Subventions d'investissement	0	0	
16 – Emprunts et dettes assimilées	370 201,01	127 660,00	
20 – Immobilisations incorporelles	20 000,00	30 000,00	
21 – Immobilisations corporelles	503 847,54	392 213,00	
23 – Immobilisations en cours	20 000,00	0	
Total	958 048,55	680 852,00	-277 196,55

Les principaux projets d'investissement pour 2022 sont les suivants :

Etude CAUE	8 000,00 €	c.2031
Achat terrains	12 000,00 €	c.2111
Achat terrain SAFER	18 000,00 €	c.2111
Projet achat terrains près Canal Bruche	20 000,00 €	c.2111
Dépose mâts rue de la Paix	6 000,00 €	c.2151
Remplacement 2 mâts rue des Jardins	3 000,00 €	c.2151
Eclairage public Allée des Tilleuls	23 000,00 €	c.2151
Géoréférencement réseaux secs	22 000,00 €	c.21534
Achat radars pédagogiques	3 300,00 €	c.21578
Achat barrière rue des Prés + bancs	8 000,00 €	c.21578
Aménagement aire sportive	68 000,00 €	c.2181
Aménagement parking rue du Canal	20 000,00 €	c.2181
Achat 3 ordinateurs école	1 500,00 €	c.2183
Achat 2 ordinateurs + 1 rétroprojecteur	6 000,00 €	c.2183
Achat matériel 5e classe élémentaire	7 000,00 €	c.2184
Reversement trop perçu taxe d'aménagement	43 660,00 €	c.16871
Remboursement capital emprunts	84 000,00 €	c.1641
Total	353 460,00 €	

Les autres dépenses d'investissement pour 2022 se décomposent ainsi :

Frais d'études	22 000,00 €	c.2031
Installat° générales, agencements, aménagement des constructions	118 213,00 €	c.2135
Réseaux de voirie	18 000,00 €	c.2151
Autre matériel et outillage de voirie	5 700,00 €	c.21578
Installations générales, agencements et aménagement divers	2 000,00 €	c.2181
Matériel de bureau et matériel informatique	15 500,00 €	c.2183
Mobilier	15 000,00 €	c.2184
Total	196 413,00 €	